

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU JEUDI 07 FEVRIER 2008 A 18H00**

**Présents :**

- **Les Rousses** : Bernard MAMET – Bernard ARBEZ
- **Bois d'Amont** : Monique LAMY – Bernard REVERCHON
- **Prémanon** : Bernard REGARD – Jacques PUTE LAT
- **Lamoura** : Martine VINCENT – Germain LANCON
- **Lajoux** : Michel PILLARD
- **Septmoncel** : Sylvie MICHAUD – Suzanne GROSSIORD

**Excusé** : Georges MEULLE (Cabinet ANDRE)

**Absent** : Gérard BENOIT-JEANNIN

**Intervenants** : M. Jacques BOZZOLINI (Roseval Développement) - M. François BUISINE (S.D.E.I.)  
– M. Gérard SEVILLA (SDEI) – M. Hervé CLERC (Trésorier)

**Secrétaire de séance** : Jacques PUTE LAT

Le 7 février 2008 à 18H00, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Mairie des Rousses, sous la présidence de Bernard MAMET, Président.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents.

Le Comité Syndical désigne à l'unanimité M. Jacques PUTE LAT secrétaire de séance.

M. le Président rappelle l'ordre du jour :

- 1 – Compte administratif 2007 et projet de budget 2008
- 2 – Approbation du compte de gestion 2007
- 3 – Affectation des résultats
- 4 – Avenant n° 1 aux conventions de vente d'eau en gros
- 5 – Servitude de passage d'une canalisation d'eau en terrain privé
- 6 – Demande de déplacement de canalisation par un privé à Lamoura
- 7 – Travaux :
  - Renouvellement d'une canalisation d'eau à Prémanon
  - Réhabilitation du bâtiment de la station de traitement : signature du marché avec le coordinateur S.P.S. et avec l'entreprise pour le lot n° 3 couverture – ferblanterie
- 8 – Demande de reprise du réseau d'eau dans le cadre d'un lotissement privé
- 9 - Questions diverses ou urgentes

**1. COMPTE ADMINISTRATIF 2007 ET PROJET DE BUDGET 2008**

**a) Compte Administratif 2007**

M. le Président présente le compte administratif 2007 dont les grandes lignes s'établissent comme suit :

## VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'EXPLOITATION

Compte	DEPENSES	Crédits 2007	Mandats Emis	Restes à Réaliser
60	Achats et variation de stocks	3 200.00	748.60	
61	Autres charges extérieures	51 700.00	23 512.10	
62	Autres charges extérieures	26 000.00	13 687.31	
63	Impôts. Taxes Versements assimilés	1 200.00	334.00	
64	Charges de personnel	11 000.00	6 853.09	
65	Autres charges de gestion courante	359 900.00	263 419.30	
66	Charges financières	32 000.00	16 080.77	
67	Charges exceptionnelles	35 100.00	30 053.07	
68	Dotations aux amortissements et provisions	176 642.18	176 642.18	
022	Dépenses Imprévues (Fonds de roulement)	35 095.47	0.00	
023	Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	874 672.39	0.00	
	<b>TOTAL DEPENSES SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>1 606 510.04</b>	<b>531 330.42</b>	<b>0</b>
Compte	RECETTES	Crédits 2007	Titres Emis	Restes à Réaliser
66	Produits financiers	1 243.00	1 242.01	
70	Vente de produits fabriqués. prestations de services. marchandises	590 000.00	666 837.18	
74	Subventions d'exploitation	500.00	1 312.00	
75	Autres produits gestion courante	3 050.00	6 601.57	
76	Produits financiers	0.00	4.30	
77	Produits exceptionnels	15 080.00	15 069.61	
002	Excédents antérieurs reportés	996 637.04	0.00	
	<b>TOTAL RECETTES SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>1 606 510.04</b>	<b>691 066.67</b>	<b>0</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>159 736.25</b>	<b>0</b>

## VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte	DEPENSES	Crédits 2007	Mandats Emis	Restes à Réaliser
001	Déficit antérieur reporté	262 696.44	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	15 080.00	15 069.61	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	105 000.00	89 073.47	0.00
20	Immobilisations incorporelles	120 000.00	1 707.67	20 000.00
21	Immobilisations corporelles	50 000.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	1 145 000.00	351 300.11	573 701.56
27	Autres immobilisations financières	205 461.21	148 892.60	51 107.40
	<b>TOTAL DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 903 237.65</b>	<b>606 043.46</b>	<b>644 808.96</b>
Compte	RECETTES	Crédits 2007	Titres Emis	Restes à Réaliser
001	Excédent antérieur reporté	0.00	0.00	
10	Apports. dotations et réserves	410 696.44	531 296.36	
13	Subventions d'investissement	39 426.64	119 615.34	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 100.00	610.68	
20	Immobilisations incorporelles	500.00	0.00	
23	Immobilisations en cours	200 000.00	148 892.60	
27	Autres immobilisations financières	200 200.00	148 892.60	
28	Amortissement des immobilisations	176 642.18	176 642.18	
021	Autofinancement complément. de la section d'investissement	874 672.39	0.00	
	<b>TOTAL DES RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 903 237.65</b>	<b>1 125 949.76</b>	
	<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>519 906.30</b>	

M. le Président se retire et Bernard Reverchon préside la séance. Il soumet au vote le compte administratif du Syndicat des Eaux qui est approuvé à l'unanimité.

M. le Président revient et remercie le Comité Syndical.

### b) Budget Primitif 2008

M. le Président présente le projet de budget primitif 2008 qui s'établit dans les grandes lignes comme suit :

#### VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'EXPLOITATION

Comptes	DEPENSES	Pour mémoire Crédits 2007	Propositions du Président	Vote du Comité
60	Achats et variation de stocks	3 200.00	4 000.00	4 000.00
61	Autres charges extérieures	51 700.00	56 000.00	56 000.00
62	Autres charges extérieures	26 000.00	26 000.00	26 000.00
63	Impôts. Taxes Versements assimilés	1 200.00	1 200.00	1 200.00
64	Charges de personnel	11 000.00	12 000.00	12 000.00
65	Autres charges de gestion courante	390 000.00	320 000.00	320 000.00
66	Charges financières	32 000.00	32 000.00	32 000.00
67	Charges exceptionnelles	5 000.00	40 000.00	40 000.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	176 642.18	176 983.72	176 983.72
022	Dépenses imprévues	35 095.47	33 816.28	33 816.28
023	Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	874 672.39	1 077 885.20	1 077 885.20
	<b>TOTAL DEPENSES SECTION</b>	<b>1 606 510.04</b>	<b>1 779 885.20</b>	<b>1 779 885.20</b>
Comptes	RECETTES	Pour mémoire Crédits 2007	Propositions du Président	Vote du Comité
66	Produits financiers	1 243.00	0.00	0.00
70	Vente de produits fabriqués. prestations de services. marchandises	590 000.00	600 000.00	600 000.00
74	Subventions d'exploitation	500.00	0.00	0.00
75	Autres produits gestion courante	3 050.00	6 050.00	6 050.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	15 080.00	17 461.91	17 461.91
002	Excédents antérieurs reportés	996 637.04	1 156 373.29	1 156 373.29
	<b>TOTAL RECETTES SECTION</b>	<b>1 606 510.04</b>	<b>1 779 885.20</b>	<b>1 779 885.20</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Comptes	DEPENSES	Pour mémoire Crédits 2007	Propositions du Président	Vote du Comité
001	Déficit antérieur reporté	262 696.44	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	15 080.00	17 461.91	17 461.91
16	Emprunts et dettes assimilées	105 000.00	105 000.00	105 000.00
20	Immobilisations incorporelles	120 000.00	120 000.00	120 000.00
21	Immobilisations corporelles	50 000.00	60 000.00	60 000.00
23	Immobilisations en cours	1 145 000.00	1 509 000.00	1 509 000.00
27	Autres immobilisations financières	205 461.21	156 106.19	156 106.19
	<b>TOTAL DEPENSES SECTION</b>	<b>1 903 237.65</b>	<b>1 967 568.10</b>	<b>1 967 568.10</b>
Comptes	RECETTES	Pour mémoire Crédits 2007	Propositions du Président	Vote du Comité
001	Excédent antérieur reporté	0.00	256 599.18	256 599.18
10	Apports. dotations et réserves	410 696.44	156 100.00	156 100.00
13	Subventions d'investissement	39 426.64	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 100.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles	500.00	0.00	0.00

23	Immobilisations en cours	200 000.00	150 000.00	150 000.00
27	Autres immobilisations financières	200 200.00	150 000.00	150 000.00
28	Amortissement des immobilisations	176 642.18	176 983.72	176 983.72
021	Autofinancement complémt. de la section d'investissement	874 672.39	1 077 885.20	1 077 885.20
	<b>TOTAL DES RECETTES SECTION</b>	<b>1 903 237.65</b>	<b>1 967 568.10</b>	<b>1 967 568.10</b>
	<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2008

## 2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007

Le Comité Syndical, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du S.I.E. de l'année 2007, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 3. AFFECTATION DES RESULTATS

Le Président expose au Comité Syndical que l'exercice 2007 a généré :

- un excédent de fonctionnement de	+ 159 736.25 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	+ 996 637.04 €
- Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	+ 1 156 373.29 €
- un excédent d'investissement de	+ 519 906.30 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	- 262 696.44 €
- Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à	+ 257 209.86 €
- ICNE 2007	- 610.68 €

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

➤ Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté compte 002	+ 1 156 373.29 €
➤ Affectation à l'excédent d'investissement reporté	+ 256 599.18 €

## 4. AVENANT N° 1 AUX CONVENTIONS DE VENTE D'EAU EN GROS

Jacques BOZZOLINI intervient et rappelle qu'un avenant à la délégation de service public passée entre le Syndicat des Eaux et le fermier a été signé en raison des travaux supplémentaires réalisés à la station de traitement. Il convient d'actualiser le nouveau prix de l'eau (part fermier) par un avenant des conventions de vente d'eau en gros (sauf commune de St Cergue).

La Communauté de Communes du Pays de Gex demande à ce que la vente soit facturée directement à la communauté de communes et non au délégataire. Cela porte sur la durée du contrat.

Le Comité syndical autorise M. le président à signer les avenants n°1 aux conventions de vente d'eau en gros.

## **5. SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAU EN TERRAIN PRIVE**

M. le Président informe le Comité Syndical que le promoteur chargé de l'aménagement d'un lotissement « Les Jacobeys Sud » sur la commune de Prémanton (parcelle AZ n° 16), a accepté de modifier l'implantation des constructions pour ne pas toucher la canalisation de transit existante. M. le Président souhaite qu'une servitude soit inscrite aux hypothèques pour ces canalisations traversant ce terrain privé. En effet, le fermier doit pouvoir intervenir à tout moment pour entretenir et éventuellement réparer la canalisation. Cette servitude sera reprise dans l'acte notarié de vente des terrains.

Bernard REGARD demande si ce n'est pas plutôt une convention d'autorisation de passage qu'il convient d'établir.

M. le Président répond que la servitude protège mieux le Syndicat qui n'est plus tenu de déplacer la conduite à ses frais.

Jacques BOZZOLINI intervient pour préciser que cette servitude peut s'appliquer aux deux canalisations. Il faut autoriser le promoteur à déplacer la conduite de Ø 125 à ses frais sous certaines conditions.

M. le Président indique que ces conduites restent dans le patrimoine du SIE. Il y aura un compteur par maison et non un compteur à l'entrée du lotissement.

Le Comité Syndical donne son accord pour le déplacement de la conduite de Ø 125 à la charge du promoteur dans le respect des contraintes techniques dictées par le SIE et autorise le Président à signer les deux servitudes.

## **6. DEMANDE DE DEPLACEMENT DE CANALISATION PAR UN PRIVE A LAMOURA**

La SARL ACE INGENIERIE d'Oyonnax a déposé une demande de déplacement d'une canalisation d'eau potable à la Combe du Lac sur la Commune de Lamoura pour permettre la construction d'un immeuble de 19 logements. Le dossier est en cours d'étude au cabinet Merlin.

Martine VINCENT pense qu'il convient d'établir une règle équitable pour tout le monde.

M. le Président répond : soit le lotisseur prend en charge le déplacement des conduites soit le Syndicat demande l'établissement d'une servitude.

Michel PILLARD rappelle que si on demande au lotisseur de déplacer à sa charge une canalisation qui n'est pas une canalisation de transit, le Syndicat doit avoir la même position pour tout le monde.

François BUISINE indique que la participation du Syndicat peut intervenir en partie quand il a intérêt à changer ou réparer une canalisation.

Michel PILLARD suggère que si le SIE a l'opportunité de changer la canalisation (réseau malade) et de l'implanter sur domaine public, il peut prendre en charge une partie du coût du déplacement. Par contre, s'il n'a pas d'intérêt, il ne le prend pas en charge.

M. le Président pense qu'il faut appliquer la même règle au privé qu'au privé communal.

Michel PILLARD indique qu'à Lajoux, c'est la commune de Lajoux qui a pris en charge la pose de remblais sur une conduite implantée sous domaine privé.

M. le Président répond que ce n'est pas au SIE de payer car c'est de la responsabilité de la Commune de Lajoux si elle est enterrée profondément.

La règle arrêtée par le Comité Syndical serait la suivante : si le SIE a intérêt à détourner la canalisation car elle est défectueuse ou inaccessible, elle peut prendre en charge une partie du détournement. Cette règle sera identique pour les communes.

Pour Lamoura, le privé déplace la canalisation à ses frais sauf si le SIE a intérêt à la déplacer (le privé prend en charge sa partie et le SIE le reste). On établit une servitude. La réponse est identique pour Lajoux.

Bernard REGARD indique qu'il ne faut pas que ce soit un prétexte à faire des différences.

M. le Président indique que ce n'est pas l'âge de la canalisation qui comptera pour savoir s'il faut la changer, mais l'analyse technique effectuée par le fermier et le technicien du syndicat.

## **7. TRAVAUX :**

### **a) Renouvellement d'une canalisation d'eau à Prémanon**

M. le Président informe le Comité Syndical du projet de construction d'une chaufferie bois communale à Prémanon et son réseau de chaleur situés hors de l'emprise du réseau syndical. Or, il s'avère que la canalisation syndicale a été posée en 1959, elle est en fonte grise à joints au plomb. Le gestionnaire a signalé plusieurs casses.

Après ces travaux de pose du réseau de distribution de chaleur dans cette rue, la commune de Prémanon envisage de refaire le revêtement de chaussée avec des aménagements urbains. Aussi, il serait judicieux de renouveler la canalisation syndicale sur le programme 2008 ou 2009 en fonction de la programmation des travaux de réseau de chaleur.

Le Cabinet MERLIN a estimé le coût de cette prestation à 20 000 € HT, y compris la reprise de 3 branchements particuliers.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux.

Départ de Bernard Regard

### **b) Réhabilitation du bâtiment de la station de traitement : signature du marché avec le coordinateur SPS et avec l'entreprise pour le lot n° 3 couverture – ferblanterie**

M. le Président indique qu'une consultation a été effectuée auprès de plusieurs prestataires pour une mission C.S.P.S. dans le cadre des travaux de réhabilitation de la station de traitement du lac des Rousses. L'offre de P.S.B. a été jugée la plus intéressante pour un montant de 1 035 € HT.

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité M. le Président à signer le contrat.

M. le Président rappelle que par délibération du 12 novembre 2007, le Comité Syndical a validé les marchés de travaux de réhabilitation de la station de pompage à l'exception du lot 3. Il fait part de l'offre de l'entreprise ROYDOR pour ce lot 3 couverture ferblanterie pour un montant de 34 031.01 € HT, soit 40 701.09 € TTC. Il demande au Comité Syndical de bien vouloir l'autoriser à signer ce marché à procédure adaptée. Accord unanime.

## **8. DEMANDE DE REPRISE DU RESEAU D'EAU DANS LE CADRE D'UN LOTISSEMENT PRIVE**

M. le Président fait part du courrier du Président de la SCAF du plateau des Rousses sollicitant la reprise du réseau d'eau potable de son futur lotissement du hameau des Berthets aux Rousses. Ce réseau rentrera dans le patrimoine du SIE. Accord unanime.

## 9. QUESTIONS DIVERSES OU URGENTES

### a) Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet ANDRE concernant la réhabilitation de la station de traitement

Le présent avenant au marché de maîtrise d'œuvre a pour objet de passer du coût prévisionnel provisoire estimé à 120 000 € HT au coût définitif estimé désormais à 177 436.00 € HT. Il convient de réajuster le forfait de rémunération du Maître d'œuvre en fonction de ce coût prévisionnel définitif des travaux.

Le taux moyen de la rémunération initiale est de 6.50 % soit 7 800 €. Ce taux est ramené au taux moyen de 6 % environ par le présent avenant, soit :  $177\,436.00\text{ €} - 120\,000\text{ €} = 57\,436\text{ € HT} \times 6\% = 3\,446.16\text{ €}$  arrondi à 3 445.00 € ce qui porte le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre à : 11 245.00 €.

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité M. le Président à signer le présent avenant.

### b) SDEI : proposition d'avenant n° 2 au contrat d'affermage du 1<sup>er</sup> avril 2003

M BUISINE fait part au comité syndical d'un projet d'avenant concernant la sectorisation du réseau. L'objectif est d'améliorer la performance du réseau de distribution (rendement d'au moins 75 %) par la mise en œuvre de comptages permettant de mesurer de façon permanente et précise les volumes d'eau distribués aux différents points de consommation. Ainsi le projet soumis par la SDEI consiste en la création d'une série de points de comptage en complément de ceux existants, de relier l'ensemble des compteurs existants et nouveaux au système de supervision par l'intermédiaire de report par GSM.

Ces investissements sont évalués à la somme de 82 060 € HT.

La SDEI propose aussi de mettre un « fonds de travaux » d'un montant annuel de 25 000 € pour permettre d'intervenir au plus vite et de faire la réparation immédiatement. Si ce fonds n'est pas utilisé, l'argent revient au SIE.

M. le Président rappelle que le souci majeur du SIE est d'améliorer le rendement du réseau et éviter les pertes d'eau.

Jacques BOZZOLINI indique que ce programme de travaux est un outil de contrôle mais qu'il ne résout pas tous les problèmes de fuite. Ce travail peut se faire sans avenant. Le SIE paie, les usagers paient. Le fermier a un objectif de rendement de 80% dans son contrat, mais sans pénalités. Quand on décide d'augmenter un rendement, il faut qu'il y ait un effort du fermier et de la collectivité dans leurs investissements. Le réseau d'eau potable est long, c'est un problème pour la collectivité. Il y a des choix politiques à faire. Il souligne par ailleurs que cet avenant entraînera une nouvelle augmentation de 20% pour l'utilisateur et les conventions de vente d'eau en gros.

Le Comité Syndical souhaite examiner cette proposition avant de se prononcer.

Pour conclure cette dernière réunion, le Président remercie les délégués, les partenaires et les services pour leur motivation, leur travail et leur investissement tout au long du mandat, au service des populations du S.I.E., dans un excellent esprit de coopération intercommunale.

Fin de la séance à 20h25

Le Secrétaire de Séance,

Jacques PUTELAT



Le Président,

Bernard MAMET

